

## Droits d'inscription

	PROFIL	Tarifs 2014-2015*
FORMATION INITIALE	<b>ÉTUDIANT BORDEAUX MONTAIGNE</b> + étudiants sous convention pour une LV3	Formation : 20 € Certification seule : 18 €
	<b>ÉTUDIANTS BOURSIERS</b> (Tout établissement sur justificatif du CROUS)	Formation + Certification : 15 €
	<b>ÉTUDIANT</b> « AUTRES ÉTABLISSEMENTS »	Formation seule : 120 € Certification seule : 40 €
	<b>À TITRE INDIVIDUEL</b> (moins de 2 ans d'interruption d'études et non scolarisé pour l'année en cours)	Formation + CLUB ou attestation de compétence : 240 €
FORMATION CONTINUE	<b>PERSONNELS BORDEAUX MONTAIGNE</b>	Formation + CLUB ou attestation de compétence : 15 €
	<b>ENSEIGNANTS DU 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>ND</sup> DEGRE et CANDIDATS AUX CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT EN REPRISE D'ÉTUDES</b>	Formation : 160 € Certification CLES-CLUB : 80 €
	<b>DEMANDEUR D'EMPLOI</b> (sans prise en charge)	Formation + CLUB ou attestation de compétence : 150 €
	<b>DEMANDEUR D'EMPLOI</b> (avec prise en charge)	Formation + CLUB ou attestation de compétence : 450 €
	<b>FORMATION CONTINUE</b> (avec prise en charge dans le cadre d'un DIF, CIF, CPF...)	Formation + CLUB ou attestation de compétence : 500 €
	<b>À TITRE INDIVIDUEL</b> (sans prise en charge par un organisme)	Formation + CLUB ou attestation de compétence : 240 €

\* Tarif par langue et par certification.



# Cours du soir en langues

Une offre de formation  
ouverte à tout public



L'Université Bordeaux Montaigne ouvre à tout public son offre de formation en langues : enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (en formation continue), étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur bordelais, personnels des universités bordelaises, demandeurs d'emploi, personnes en formation continue ou souhaitant s'inscrire à la formation de façon individuelle.

## Tableau des langues proposées par niveaux\*

Langues	Débutant	Consolidation	Intermédiaire	Avancé	Expérimenté
	A1	A2	B1	B2	C1
Allemand	✓	✓	✓	✓	✓
Anglais	✓	✓	✓	✓	✓
Arabe	✓	✓	✓	✓	
Basque	✓	✓	✓		
Catalan	✓	✓	✓		
Chinois	✓	✓	✓		
Coréen	✓	✓	✓		
Espagnol	✓	✓	✓	✓	✓
Grec moderne	✓	✓	✓	✓	
Hongrois	✓	✓	✓		
Italien	✓	✓	✓	✓	✓
Japonais	✓	✓	✓		
Occitan	✓	✓			
Polonais	✓	✓	✓		
Portugais	✓	✓	✓	✓	
Roumain	✓	✓	✓		
Russe	✓	✓	✓	✓	
Serbo-croate	✓	✓	✓		
Suédois	✓	✓	✓		
Tchèque	✓	✓	✓		
Turc	✓	✓	✓		

\* Les cours de langues sont adossés au cadre européen commun de référence CECRL.

## Organisation de la formation

La formation est ouverte à tout public. La préparation se fait par séances hebdomadaires (3h niveau débutant, 2h pour les autres niveaux) durant l'année universitaire, sur deux semestres de 12 semaines (semestre 1 : fin septembre à fin décembre, semestre 2 : fin janvier à mi-avril), sauf pour les cours d'anglais et d'espagnol niveau B2 qui se déroulent sur 1 semestre au choix. Les cours se déroulent généralement de 17h45 à 19h45 dans les locaux de l'université.

## Conditions d'accès

Être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).

## Attestation de compétences

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée avec un passeport de compétences adossé au CECRL.

## Obtenir une certification

À partir du niveau B1, il est possible de passer une certification nationale (CLES) ou de l'Université Bordeaux Montaigne (CLUB Montaigne).

La certification CLUB Montaigne est ouverte à tout public.

La certification nationale CLES est réservée :

- aux étudiants en formation initiale,
- aux candidats aux concours de la fonction publique,
- et, dans le cadre de la formation continue, aux enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.

Pour en savoir plus sur les certifications :

[u-bordeaux-montaigne.fr](http://u-bordeaux-montaigne.fr) > Formations > CLES-CLUB > Certifications

## Inscription

Vous pouvez vous inscrire même si vous n'avez jamais étudié la langue. Dans ce cas-là, il est vivement conseillé de s'inscrire au niveau débutant.

## Bénéficiez des ressources de l'université

L'inscription ne donne pas droit à un statut étudiant, mais un certificat de scolarité est délivré et permet d'obtenir une carte de "lecteur autorisé" pour l'accès à la bibliothèque et le prêt de documents, ainsi que des identifiants de connexion pour l'accès au bureau virtuel de l'université.